

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo	
TITRE DU PROJET : Promotion de la Gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - OIM (Lead) - PNUD - BCNUDH Agences contributrices : - UNFPA, - ONUFEMMES, - UNESCO, - ONUDI Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : - IGPNC Province de Tanganyika, - Police Nationale Congolaise dans la province du Tanganyika - P-DRRCS provincial - Organisations de la société civile et les organisations des femmes et des jeunes, - Services spécialisés de la PNC	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Territoires de Nyunzu et Kalemie, province du Tanganyika	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ ☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du

- ☒ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OIM: \$ 1 365 800

PNUD: \$ 545 700

BCNUDH: \$ 588 500

Total PBF : \$ 2 500 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :	PBF 3^{ème} tranche* (_ %) :
OIM : \$ 956 060	OIM : \$ 409 740	OIM : \$ XXXXXX
PNUD : \$ 381 990	PNUD : \$ 163 710	PNUD : \$ XXXXXX
BCNUDH : \$ 411 950	BCNUDH : \$ 176 550	BCNUDH : \$ XXXXXX
Total : \$ 1 750 000	Total : \$ 750 000	Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise principalement à contribuer à répondre au vide sécuritaire que le départ de la MONUSCO de la province du Tanganyika risquerait d'engendrer. Ce projet contribue à la restauration de l'autorité de l'Etat et à la stabilisation des zones de retour dans le territoire de Nyunzu à travers notamment l'introduction de la police de proximité et la professionnalisation conséquente de la police pour construire une relation de confiance entre la police et les populations. La première étape vers la réalisation de cet objectif consiste à travailler avec les autorités de la Police Nationale Congolaise (PNC) pour désigner des effectifs nécessaires pouvant suivre la formation sur les principes de police de proximité, avant de les accompagner pour leur déploiement effectif dans le territoire de Nyunzu. Le projet fournira également des infrastructures et équipements nécessaires pour accueillir les policiers nouvellement formés, puis appuiera les structures institutionnelles du gouvernement dans la professionnalisation des forces de police locales, conformément aux normes internationales. Le projet favorisera également un environnement propice à la mise en œuvre de l'approche de gouvernance sécuritaire inclusive, à travers l'identification et la résolution participative des problématiques de sécurité. De plus, le déploiement des équipes du P-DDR-CS sera appuyé pour coordonner les efforts de pacification, de démobilisation, de relèvement, communautaire et de stabilisation à l'échelle de la province.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du processus de transition de la MONUSCO en République Démocratique du Congo. Après plus de vingt ans de présence dans la province du Tanganyika, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée, conduisant le Conseil de sécurité des Nations-Unies,

dans sa Résolution 2612 du 20 décembre 2021, à ordonner la fermeture des bureaux de la MONUSCO à Kalemie au plus tard le 30 juin 2022. Par conséquent, plusieurs consultations ont eu lieu entre la MONUSCO, les Agences, Fonds et Programmes des Nations-Unies, les autorités provinciales et la société civile congolaise, pour soutenir le processus de transition à travers des initiatives visant à améliorer l'environnement sécuritaire, à consolider la paix et à soutenir le développement de la province du Tanganyika. Sous la direction du bureau du Coordonnateur Résident du système des Nations Unies en RDC, un Plan de travail conjoint des Nations Unies pour la province du Tanganyika a été développé pour appuyer ce processus de transition. Le projet « Promotion de la Gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika » vient accompagner ledit plan de travail conjoint des Nations-Unies et le Plan de Développement de la province du Tanganyika. Pour l'élaboration de la présente proposition de projet, une consultation a été faite avec la partie nationale, notamment avec la Direction des études et planification et la cellule de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC), ainsi qu'avec le Commissaire général de la PNC pour une réflexion stratégique sur le déploiement des policiers dans le territoire de Nyunzu. De plus, le Ministère provincial de l'intérieur et sécurité, le Commissaire provincial de la Police Nationale Congolaise à Kalemie, l'Administrateur du territoire de Nyunzu, et l'Administrateur du secteur Nord Lukuga et Sud Lukuga, le Commissaire de la PNC à Nyunzu, UNPOL et la section des Affaires civiles et la section DDR de la MONUSCO ont été également consultés.

En outre, les réflexions collectives sur les défis sécuritaires menées par les agences, fonds et programmes du SNU sous la facilitation du Bureau du Coordonnateur Résident, ont permis de mieux circonscrire les actions à prioriser dans le cadre de ce projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

31,13% soit \$ 778,141 du budget total du projet seront alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Bien que les femmes soient en général très peu représentées au sein de la Police Nationale Congolaise (PNC), un plaidoyer sera mené dès le début du projet auprès des autorités de la PNC au niveau national et provincial afin d'inclure des femmes parmi les effectifs de policiers qui seront formés en police de proximité avant d'être déployés dans le territoire de Nyunzu. L'objectif étant que les femmes et les hommes participent sur un même pied d'égalité à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité. Cela passe par le renforcement des capacités des femmes sur le leadership féminin, la sensibilisation sur les droits des femmes, sur la citoyenneté, la prise de décision et l'égalité des droits entre hommes et femmes, ainsi que la lutte contre les violences basées le Genre. Ces actions seront inscrites dans la formation de base pour les agents de la police, ainsi que dans des séances d'information sur la législation nationale et internationale en matière de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'intention des autorités provinciales de forces de sécurité dans le but de renforcer leurs capacités à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de contribuer à la cohérence inter organisationnelle en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes. Également elles

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

seront reflétées dans la mise en œuvre des activités des cadres de concertation (CLSP, forums etc.) sur la gouvernance sécuritaire pour une meilleure prise en compte des besoins des deux sexes en matière de sécurité. Lors de la mise en place des comités locaux de sécurité de proximité, le projet ciblera au moins 30% de femmes parmi les membres qui la composent. Avec la mise en place de l'antenne de l'Inspection Générale, les agents de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise (IGPNC) seront également sensibilisés pour assurer la représentativité de la femme et la prise en compte de leurs besoins en matière de sécurité lors des missions d'enquêtes et contrôle de la PNC. Les Organisations de la société civile et les associations de femmes seront également impliquées dans tous les forums et plateformes d'échanges (tables rondes etc.), et activités communautaires, œuvrant directement au développement et la mise en œuvre des plans provinciaux de développement incluant la dimension sécuritaire et/ ou des plans de sécurité locaux de proximité. De plus, les femmes seront intégrées dans les mécanismes de suivi des violations des droits de l'homme (VDH). Par ailleurs, lors des séances de sensibilisation des communautés sur la police de proximité, un accent particulier sera mis sur les besoins des femmes en matière de sécurité et la nécessité de les traiter au même titre que ceux des hommes.

Degré de risque du projet⁷ : __1__

A la suite de l'analyse des différentes menaces pouvant impacter la mise en œuvre du projet (voir matrice des risques), le niveau des risques peut être considéré comme « moyen » pour la réalisation des résultats. Ces risques comprennent entre autres une possible détérioration de la situation sécuritaire entraînant des problèmes d'accès dans les zones ciblées par le projet, une instabilité politique et institutionnelle, une persistance/ augmentation des conflits ethniques entraînant la dislocation de la cohésion sociale, un faible engagement des autorités ou manque d'adhésion des populations voire une augmentation des violations des droits de l'homme. Les mesures d'atténuation énoncées dans la matrice des risques permettront de mettre en œuvre les différentes activités dans la zone d'intervention et avec parfois une probabilité de changer carrément les conséquences des risques.

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Le projet « *Promotion de la Gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika* » s'aligne sur le plan de travail conjoint des Nations-Unies et au Plan de Développement de la province du Tanganyika, notamment à leur Axe 1 relatif au « *Renforcement des institutions et à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale* », ainsi qu'avec la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'approche triple-nexus dans la province du Tanganyika, le plan de transition pour la sortie échelonnée de la MONUSCO signé par le Gouvernement le 15 septembre 2021 et transmis au Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Ce projet contribuera ainsi aux jalons 9, 10, et 11 du Plan de Transition de la MONUSCO au Tanganyika et plus particulièrement au renforcement des

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

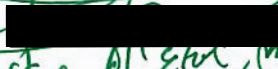
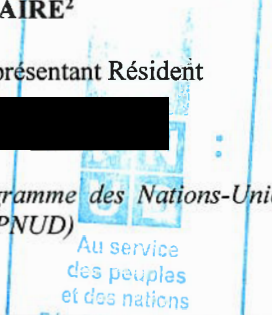
institutions de l'Etat, à la protection des civils pour une présence effective et fonctionnelle des institutions de l'Etat afin de garantir une offre minimum de service public à la population. De plus, la présente initiative contribue parfaitement aux Résultats 1 et 2 du cadre de résultats stratégiques pour la consolidation de la paix pour la province du Tanganyika qui portent respectivement sur : « *D'ici 2024, les communautés dans les territoires de la province sont plus en sécurité* » et « *D'ici 2024, la cohésion sociale dans les communautés qui comprennent des ex-combattants est renforcée* ». Elle s'aligne également sur les objectifs stratégiques de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC), notamment à ceux de son Plan Quinquennal de la Réforme de la Police Nationale Congolaise (PAQ2 2020-2024), ainsi qu'au Plan d'Action Triennal de la PNC sur la Lutte contre les Violences Sexuelles en RDC. Il s'aligne également sur le Programme conjoint des Nations Unies pour la Réforme de la Justice 2020-2024. Le projet répond aux objectifs du Pilier 2 du Programme d'Actions 2021-2023 du Gouvernement de la RDC, relatif au renforcement de l'autorité de l'Etat, à la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie. Le projet s'aligne aussi sur le Plan de Développement de la province du Tanganyika.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

Le projet contribue à l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », ainsi qu'à l'ODD 5 visant à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Type de demande : Nouveau projet : ☒ Révision de projet : ☐	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : ☐ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision: <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE¹ Nom : SAMBUSSY Fabien, Chef de Mission Signature :  Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Date et visa : 	Représentant du gouvernement national Nom : Crispin MBAOVI PHANOU Signature :  Titre : Ministre de l'Énergie, du Plan et de l'Équipement Date et visa :
AGENCE RECIPIENDAIRE² Nom : Dominic Sam, Représentant Résident Signature :  Nom de l'agence : Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) Date et visa : 	AGENCE RECIPIENDAIRE³ Nom : Erica Bussey, Directrice Adjointe Signature :  Nom de l'agence : Bureau conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) Date et visa : 27/1/2023 
Coordonnateur résident Nom : Bruno Georges Lemarquis Signature :  Titre : Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire Date et visa : 3/01/2023	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar Signature :  Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 02/03/2023

¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

² Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

³ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ <i>Nom : SAMBUSSY Fabien, Chef de Mission</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</i> <i>Date et visa :</i>	Représentant du gouvernement national <i>Nom :</i> <i>Signature</i> <i>Titre :</i> <i>Date et visa :</i>
AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ <i>Nom : Dominic Sam, Représentant Résident</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'agence : Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)</i> <i>Date et visa :</i>	AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹ <i>Nom : Abdoul Aziz Thioye, Directeur BCNUDH</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'agence : Bureau conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)</i> <i>Date et visa :</i>
Coordonnateur résident <i>Nom : Bruno Georges Lemarquis</i> <i>Signature</i> <i>Titre : Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire</i> <i>Date et visa :</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar <i>Signature</i> Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix <i>Date et visa :</i>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Bien que la situation sécuritaire se soit améliorée dans la province du Tanganyika en général entraînant le retrait de la MONUSCO le 30 juin 2022, la faible présence de l'État, en particulier dans le territoire de Nyunzu, y compris dans la corne Nord-Est, en lisière avec l'extrême Nord du territoire de Kalemie, plus précisément la zone du Nord de Bendera, risque de miner les efforts de paix et de cohabitation pacifique. En effet, comme dans le reste de la province, les institutions de l'État sont faiblement représentées et des moteurs sous-jacents de conflits ethniques non résolus persistent. Les forces de sécurité, y compris la Police Nationale Congolaise (PNC) et les FARDC, disposent de très peu d'effectifs pour garantir l'ordre public et assurer la sécurité des populations. Dans les zones affectées par les conflits comme dans les deux secteurs Nord-Lukuga et Sud-Lukuga, ainsi que dans le triangle Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, les forces de sécurité sont très peu représentées au regard de la taille de la zone et des ressources naturelles disponibles, dont l'exploitation est souvent à l'origine non seulement de tensions entre les communautés, mais également de criminalité et d'actes de violence. De janvier à juin 2022, le BCNUDH a documenté au moins 278 violations et atteintes aux droits de l'homme dans la province du Tanganyika, affectant 606 victimes. Au moins 46 personnes (dont 35 hommes, deux femmes et neuf enfants) ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, 125 personnes (97 hommes, 20 femmes et huit enfants) ont été victimes de mauvais traitements et 50 femmes et dix enfants de violences sexuelles. Au total, 347 personnes (265 hommes, 55 femmes et 27 enfants) ont été arbitrairement privées de liberté ou enlevées, 81 cas de violations au droit à la propriété et 17 cas de travaux forcés ont été documentés. Les forces de sécurité également contribuent à alimenter l'insécurité et les violations des droits de l'homme. Cette année, les agents de l'État ont commis 29% du total des violations des droits de l'homme, alors que les groupes armés en ont commis 71%. Parmi les agents de l'État, 11% des violations ont été commises par les FARDC, 6.5% par l'ANR, 6% par la PNC et 5% par d'autres agents de l'État. Ceci indique une amélioration nette par rapport au passé, mais les violations des droits de l'homme attribuées aux agents de l'état et, en particulier à la PNC, demeurent élevées et préoccupantes d'où le besoin de prendre des mesures urgentes pour renverser la tendance et réduire la méfiance envers les forces de sécurité.

Le vide sécuritaire s'étend sur tout le territoire et affecte également les institutions judiciaires. Les officiers de police judiciaire sont quasi-inexistants et les tribunaux manquent d'effectifs pour mener à bien leur travail, alors qu'il n'existe qu'un seul Tribunal de Grande Instance et un seul Tribunal Militaire de Garnison basés à Kalemie, matériellement compétents pour des infractions punissables de plus de 5 ans de prison.

Au total, le territoire de Nyunzu compte seulement 85 policiers, dont deux (2) femmes, répartis dans quatre (4) commissariats (Centre Nyunzu, Lengwe, Kisengo, Lwizi) et trois (3) sous-commissariats (Musebe, Mulunguyi, Sango Kibanga), tandis qu'en particulier, aucun policier n'est déployé dans tout le secteur Sud-Lukuga. Ce qui représente environ un (1) policier pour 3700 habitants, largement en deçà du standard international d'un (1) policier/264 habitants (UNPOL). Les femmes sont également faiblement représentées dans les postes de responsabilité et dans les espaces décisionnels. De manière générale, l'image de la PNC est encore principalement masculine et considérée comme un métier réservé aux hommes. Dans le territoire de Nyunzu, les deux femmes présentes sont reconnues pour leur collaboration positive avec les communautés. La faible représentation féminine au sein des équipes de la police affecte également la confiance de la population envers elle. A cela, s'ajoute le manque

de formation et de professionnalisme de la police. Les femmes policières dans la province du Tanganyika, et en particulier celles dans les zones plus reculées bénéficient également de moins d'opportunités de formation à Kalemie, en raison de leurs positions de subordonnées dans la PNC. La PNC ne dispose pas d'infrastructures ni d'équipements et encore moins de moyens de mobilité. La faible représentation des forces de sécurité, pousse les communautés à vouloir résoudre elles-mêmes les tensions communautaires et intercommunautaires ou à former des groupes d'autodéfense pour assurer leur propre sécurité. De plus, le vide sécuritaire favorise l'activisme des groupes armés dans le territoire, ainsi que l'augmentation de la criminalité. En outre, la province de Tanganyika continue d'enregistrer un haut niveau de violations de droits de l'homme. Le territoire de Kalemie et le territoire de Nyunzu ont également enregistré le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles dans la province du Tanganyika, celles-ci étant presque exclusivement des femmes et des filles. Le vide sécuritaire occasionne également des déplacements préventifs de populations et contribue à alimenter le sentiment d'abandon et de manque de confiance de la population envers l'État, en plus d'accroître la vulnérabilité des femmes, des filles et des personnes vulnérables. Les problématiques sécuritaires dans le territoire de Nyunzu sont majoritairement liées aux conflits intercommunautaires entre Twas et Bantu (estimé à 35% des conflits selon l'Administrateur du Territoire et la section des Affaires civiles de la MONUSCO), l'activisme de groupes armés (Maï-Maï) pour le contrôle des zones minières, les violences contre les civils perpétrés par les groupes armés, les conflits coutumiers et ceux liés à la délimitation des villages. La sédentarisation massive des communautés Twa a également engendré des conflits entre Twa et Bantous à travers notamment une compétition pour l'accès à la terre et aux ressources. Dans ces conflits, les femmes paient le plus lourd tribut et possèdent très peu d'influence. Dans le cadre des conflits intercommunautaires entre Twas et Bantous ou des opérations des groupes armés (Maï-Maï) pour le contrôle des zones minières, les femmes et les filles sont presque systématiquement les cibles d'actes de violences sexuelles ayant pour objectif de punir, humilier et asseoir la domination. Les femmes sont souvent marginalisées aussi bien dans les communautés bantoues que Twas. Elles sont victimes d'atteintes à leur intégrité physique, de violences sexuelles et de violences basées sur le Genre, de pillages, d'extorsions des biens, d'enlèvements/kidnappings, de coups et blessures. Les jeunes filles et les femmes associées aux groupes armés se retrouvent souvent avec des enfants à la suite des cas de viols rendant ainsi leur réintégration dans la vie communautaire plus complexe.

Pour apporter une réponse à l'insécurité et assurer la protection des civils, les FARDC et la MONUSCO avaient établi en décembre 2020 des positions militaires entre Kulewa et Kalunga-Mugabo, à la limite des provinces du Maniema et du Tanganyika. Ce qui a permis une nette amélioration de la sécurité sur l'axe routier, notamment sur les 20 km séparant Mukundi de Kampulu. Les autorités provinciales et locales ont également rapporté une certaine amélioration de la sécurité dans le territoire de Nyunzu, malgré la persistance des poches d'insécurité, notamment dans le Secteur Nord -Lukuga.

Cependant, les risques d'insécurité persistent également en l'absence d'encadrement et de solutions durables pour la réintégration des ex-combattants et leurs dépendants. Faute d'interlocuteurs et d'engagements fermes de la part des autorités gouvernementales, certains groupes armés désireux de déposer les armes vivent toujours dans la forêt. L'armée congolaise aurait même identifié trois regroupements d'hommes armés se trouvant en brousse, dont certains chercheraient à se rendre aux autorités. Dans le Sud-Lukuga, il y'a également quelques

groupes armés Twa encore en brousse par peur de représailles ou d’être persécutés. Les jeunes sont souvent les cibles de ces groupes armés car ils sont fortement touchés par le chômage à cause du faible accès à une éducation de qualité, à la pauvreté et l’absence d’alternatives économiques. La faible gouvernance et la capacité limitée de l’État à rétablir l’ordre et la sécurité affectent toute possibilité de création d’opportunités d’emplois et de perspectives économiques au profit de la population jeune. Cela a pour conséquence de placer les jeunes dans une situation les exposant au recrutement dans les groupes armés et tous ses corollaires.

L’absence de mécanismes pouvant les accompagner à travers un programme de réintégration avec des objectifs clairs entrave et ralentit leur processus de reddition volontaire et favorise dans une certaine mesure la relance des conflits. Les autorités tant civiles que militaires, confirment le retour dans le village de Kahendwa de trois chefs de groupes armés ainsi que leurs dépendants. De plus, les autorités administratives ont signalé des vagues successives de reddition des miliciens Twa, observées au nord du territoire de Nyunzu sur l’axe Kalima – Kisengo entre décembre 2021 et janvier 2022. Selon les autorités locales, l’absence d’un mécanisme d’alerte précoce ne facilite pas le suivi des redditions volontaires tant au nord qu’au sud du Territoire de Nyunzu.

Ces défis ont créé un besoin urgent de renforcer l’autorité de l’État grâce à la fourniture de services de police professionnels et de la sécurité communautaire. En plus d’accroître la prévention contre la criminalité et d’assurer la sécurité des populations, cela renforcera les effets de stabilisation d’autres projets dans la zone d’intervention. Afin d’avoir un effet durable, la restauration de l’autorité de l’État doit aller de pair avec des structures de gouvernance locale inclusives et participatives qui traiteront les griefs et les facteurs de conflit pour atténuer la violence. Les dirigeants communautaires, y compris les représentants des femmes, des jeunes et des minorités, devraient être habilités à s’engager dans la gestion de la sécurité locale par le biais de forums de quartier dans lesquels ils peuvent se réunir pour relever conjointement les défis locaux de sécurité avec les policiers. En outre, des comités locaux de sécurité doivent être créés pour garantir que le gouvernement local, la police et la société civile travaillent ensemble pour développer des solutions de gouvernance aux causes inhérentes et sous-jacentes de l’insécurité susmentionnées.

A la suite du départ de la MONUSCO le 30 juin 2022, il est urgent d’intervenir pour apporter une réponse concertée et inclusive aux problématiques sécuritaires identifiées dans la zone cible et éviter la résurgence d’autres conflits qui pourraient naître de l’absence de l’autorité de l’État.

Ainsi, au regard des enjeux et des problématiques sécuritaires susmentionnés, ce projet compte contribuer à combler le vide sécuritaire que le départ de la MONUSCO de la province du Tanganyika risque d’occasionner en mettant l’accent sur une approche de gouvernance sécuritaire inclusive et participative dans le territoire de Nyunzu afin de contribuer au renforcement de l’autorité de l’État et à la sécurisation des communautés. Ces interventions seront réalisées en synergie avec le programme conjoint d’appui à la réforme de la police, mis en œuvre sous la direction du PNUD, et six autres agences onusiennes dont l’OIM. Ce programme conjoint pour la Police a pour objectif de soutenir la réforme de la PNC en vue de contribuer à la pacification durable de la RDC à travers l’autonomisation de la police dans les zones où la MONUSCO s’est retirée comme le Kasai et le Tanganyika et dans les localités où elle compte se retirer graduellement comme en Ituri, au Nord Kivu et au Sud Kivu. Une initiative pilote de ce programme conjoint sera lancée simultanément dans la province du Tanganyika et permettra de cofinancer la formation des policiers prévue dans le cadre du présent projet, notamment en réhabilitant et en augmentant les capacités d’accueil du centre de

formation de la police tout en construisant des commissariats et des sous-commissariats à Kalemie avec le financement du Gouvernement du Japon à travers l'OIM. Le Gouvernement japonais a déjà confirmé des fonds pour la réhabilitation et / ou la construction de certaines infrastructures telles que l'école de formation de la police à Kalemie et des commissariats ainsi que la mise en œuvre de certaines études nécessaires pour informer la base du présent projet. Ainsi, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix, la PNC sera formée et déployée à Nyunzu pour combler le vide sécuritaire dans ce territoire, notamment dans les zones de retour des personnes déplacées internes tout en consolidant la cohésion sociale intra et intercommunautaire à travers une approche de gouvernance sécuritaire inclusive.

En outre, une nouvelle opportunité stratégique, pour renforcer la paix et la stabilité dans les provinces de la RDC touchées par les groupes armés, s'est présentée avec le lancement du nouveau programme de désarmement, démobilisation, réintégration communautaire et stabilisation (P-DDRCS) de la RDC en juillet 2021. Avec ce nouveau programme, le Gouvernement de la RDC s'engage en faveur des négociations de paix et de la réintégration des groupes armés, après plusieurs années d'absence d'un programme national DDR.

Contrairement aux précédents programmes de DDR en RDC, le programme vise spécifiquement à intégrer les leçons apprises, telles que la nécessité de décentraliser les processus et d'impliquer d'avantage les gouverneurs provinciaux et les autorités locales, ce qui sera également reflété dans un plan opérationnel planifié au niveau national et provincial. Il suit une approche communautaire inclusive et participative, l'accent étant mis sur l'inclusion de la société civile et des victimes, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Ce nouveau projet PBF s'aligne ainsi sur les priorités du P-DDRCS à travers l'appui au déploiement du P-DDR-CS dans la province du Tanganyika qui offrira des opportunités pour coordonner les efforts actuels et futurs de pacification, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Les efforts d'appui au P-DDR-CS du projet renforceront pour le Tanganyika, les initiatives d'appui en cours à l'opérationnalisation du programme P-DDR-CS et le soutien aux initiatives de dialogue intercommunautaire à travers le pilier « Stabilisation et résilience » du PNUD, avec l'appui de contributions bilatérales de l'Allemagne et de la Suède. Ainsi, ce projet renforce également l'engagement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) dans les efforts nationaux de DDR entrepris depuis décembre 2019 avec un montant initial de \$6 million puis un montant additionnel d'\$1 million octroyé en décembre 2021 au PNUD, à l'OIM et le BCNUDH pour augmenter le nombre de bénéficiaires et capitaliser les interventions déjà menées dans le cadre du projet « Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle au Kasai et dans le Tanganyika en RDC - SSKAT ».

Un financement catalytique du PBF dans le territoire de Nyunzu ne permettra pas de répondre à toutes les problématiques sécuritaires identifiées dans l'analyse du contexte, mais posera certainement des bases solides pour améliorer la protection des populations et éviter d'autres déplacements liés à l'insécurité. Cette opportunité permettra aux membres du consortium de renforcer le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds afin de dupliquer ces interventions dans d'autres territoires de la province du Tanganyika.

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une

analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Sur la base de l'analyse du conflit, il est ressorti que la faible présence de l'Etat et le départ de la MONUSCO peuvent constituer une entrave aux efforts de paix entrepris ces dernières années par la MONUSCO et les acteurs de paix et de développement et, par conséquent, accentuer les défis liés à la réconciliation, à la réintégration et à la gestion des conflits par l'Etat congolais. Avec le départ de la MONUSCO de la province du Tanganyika, les autorités congolaises doivent être accompagnées pour la mise en place de mesures urgentes visant à renforcer la situation sécuritaire des communautés d'accueil et des retournés. Il ressort également de l'analyse du conflit ci-dessus que la restauration de l'autorité de l'Etat est une condition préalable essentielle pour relever les défis liés à une paix durable dans le territoire de Nyunzu et dans la province du Tanganyika en général. A travers ce projet, les capacités de la Police Nationale Congolaise (PNC) seront renforcées notamment sur les principes de police de proximité, tout en mettant en place des structures de gouvernance sécuritaire inclusive au niveau local pour rétablir la relation de confiance entre la police et les forces de sécurité à travers une résolution participative des problématiques de sécurité. Pour ce faire, le consortium OIM, PNUD et BCNUDH travaillera en étroite collaboration avec les autorités au niveau local, provincial et national. La haute hiérarchie de la PNC a déjà été consultée et sera impliquée dans les phases du projet afin que des effectifs nécessaires soient identifiés pour suivre la formation avant d'être déployés dans le territoire de Nyunzu. Bien que les femmes soient faiblement représentées au sein de la police, un plaidoyer sera mené dès l'entame du projet pour qu'elles soient impliquées dans les formations de la police. En effet, elles jouent un rôle prépondérant dans la résolution des conflits et peuvent fournir un appui conséquent pour la cohésion sociale du fait même de leur vulnérabilité et de leur contribution importante à la subsistance des ménages. Ainsi, inclure des femmes dans les unités de police qui seront déployées à Nyunzu favorisera le rétablissement de la relation de confiance entre la police et les populations locales. Les femmes seront également impliquées dans tous les forums, y compris dans les comités locaux de sécurité de proximité (50%). La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur femmes paix et sécurité souligne l'importance de la participation des femmes dans les processus de paix.

De plus, toutes les autorités locales et provinciales telles que le Gouverneur et les ministères provinciaux clés, le commissariat provincial de la PNC, l'Administrateur du territoire de Nyunzu, les leaders communautaires, les associations de jeunes et la société civile seront également associés aux différentes activités planifiées dans le cadre de ce projet. Le Gouverneur de la province du Tanganyika et le Gouvernement provincial sont garants du processus de stabilisation des territoires de la province et du renforcement de la sécurité de la population. Les organisations de la société civile y compris des associations de femmes seront aussi impliquées dans les différents forums et activités communautaires car elles peuvent influencer positivement la cohabitation pacifique au niveau local et le rétablissement de la relation de confiance entre la police et les populations. Les acteurs politiques seront également consultés et sensibilisés car ils exercent une influence négative ou positive sur l'opinion locale

et peuvent être pour ou contre la stabilisation et la sécurisation de certaines localités. Ils peuvent également influencer positivement la stabilisation en contribuant au plaidoyer pour l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹², et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet s'aligne sur l'Axe 1 du Plan cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable (UNSCDF 2021-2024) relatif à la Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ainsi que sur les Résultats 1 et 2 du cadre de résultats stratégiques pour la consolidation de la paix dans la province du Tanganyika qui portent respectivement sur : « *D'ici 2024, les communautés dans les territoires de la province sont plus en sécurité* » et « *D'ici 2024, la cohésion sociale dans les communautés qui comprennent des ex-combattants est renforcée* ». Les interventions proposées s'alignent aussi avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) de la RDC qui traduit une vision du développement en fixant pour l'action publique sept (7) orientations stratégiques principales. L'une de ces orientations inscrit la Réforme de la Police dans les priorités de l'action gouvernementale, à savoir : « Consolidation de la sécurité et de la démocratie pour des institutions fortes et stables et pour une meilleure gouvernance. Enfin, le projet contribue à l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », ainsi qu'à l'ODD 5 visant à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
OIM : Promouvoir des solutions durables aux populations touchées par le déplacement dans la province du Tanganyika (3 ans)	Suède, 7,000, 000 USD	Renforcement de la résilience socio-économique des communautés touchées par les déplacements dans la province du Tanganyika en s'attaquant aux principaux facteurs d'instabilité et de déplacement grâce à l'amélioration de la gouvernance locale, de l'engagement communautaire, de la cohésion sociale et de la reprise économique.	Le projet PBF va compléter le projet de solutions durables sur les aspects sécuritaires à travers la formation et le déploiement des policiers de même que les activités de rapprochement entre les communautés et les autorités.

¹² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

OIM : Police de proximité (24 mois)	Japon, 3,769,841 USD	Contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la sécurité locale grâce à l'expansion des projets de police de proximité	Ce projet a des interventions similaires et complémentaires notamment sur les aspects de renforcement des capacités de la police et une partie des infrastructures que le Gouvernement du Japon peut prendre en charge. Le nouveau projet sera mis en œuvre en s'inspirant de la méthodologie et des enseignements tirés des phases précédentes des projets de police de proximité à Lubumbashi, au Kasai, à Mbuji-Mayi
OIM, PNUD, BCNUDH : SSKAT (42 mois)	PBF, 7,000,000 USD	Répondre aux besoins identifiés dans la province du Tanganyika, notamment en matière de réintégration des ex-combattants et de consolidation de la paix. Le projet SS KAT met un accent sur le processus de justice transitionnelle en faveur de la réconciliation et de la pacification des communautés.	Ce projet s'inscrit dans la complémentarité de SSKAT en mettant l'accent sur le renforcement de la sécurisation des communautés avec leur participation directe dans les mécanismes locaux de gouvernance de la sécurité. Les deux projets sont complémentaires dans leur appui global à la chaîne Pénale (police et justice). Le P-DDR-CS qui sera déployé de façon effective dans la province du Tanganyika grâce à l'apport de ce projet bâtira sur les acquis du projet SSKAT pour coordonner les efforts de démobilisation, de réintégration et de stabilisation communautaire.
BCNUDH: Promoting the human security approach for empowerment of most vulnerable people and communities affected by the gender-based violence in Tanganyika province in the Democratic Republic of the Congo	United Nations Human Security Trust Fund 400 000USD,	Projet conjoint BCNUDH-UNHCR (approche Sécurité Humaine),	Le projet PBF viendra compléter l'appui apporté aux communautés en le liant à une dimension sécuritaire et en renforçant le lien avec les acteurs de la sécurité. Les deux projets renforceront mutuellement la sécurité humaine et la consolidation de la paix dans la province.

(01/07/2022 01/07/2023)			
PNUD : Renforcement de la réforme de la police à travers le renforcement des capacités d'enquête criminelle et des mécanismes de contrôle des unités de la police nationale de la RDC pour lutter contre l'impunité au Nord-Kivu et au Tanganyika	GFP 200 000 USD	Appui à la mise en place et l'opérationnalisation de l'antenne de l'IGPNC à Kalemie, appui au déploiement des inspecteurs et le renforcement de leur capacité par des formations	Le projet PBF viendra compléter l'opérationnalisation de l'antenne IGPNC par la mise en place du call center et le renforcement des activités de renforcement de capacités des inspecteurs.
PNUD : Soutien au programme pays du PNUP pour l'appui à la stabilisation et le renforcement de la résilience des communautés	Suède, 3.000.000 USD pour Tanganyika	1. Appui aux communautés dans la réduction durable des facteurs d'instabilité et causes profondes de conflits, à travers dialogue démocratique, gouvernance locale/communautaire, relance économique et renforcement du rôle des femmes. 2. Appui au leadership national à travers l'offre de services en engagement politique, coordination et renforcement des capacités des acteurs nationaux, y compris société civile et PDDRCS.	Le projet PBF viendra compléter l'appui à la mise en place du P-DDRCS au Tanganyika et s'inscrira en complémentarité avec les actions de prévention/transformation de conflits et d'appui institutionnel du projet.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

La stratégie d'intervention du projet s'inscrit dans une approche inclusive visant à assurer la participation des populations et des acteurs en charge de la sécurité dans la résolution des problématiques sécuritaires. La stratégie consiste alors à encourager les communautés et la police à interagir dans la prévention et la gestion des problématiques de sécurité dans le territoire de Nyunzu. L'approche de Gouvernance sécuritaire inclusive sera matérialisée à travers des consultations et la participation directe des communautés et des autorités en charge de la sécurité à l'identification et à la résolution des problématiques sécuritaires identifiées dans le territoire de Nyunzu. Il s'agira alors de favoriser une gestion locale, participative et transparente des questions de sécurité afin de renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les communautés, tout en contribuant à l'amélioration de la responsabilité et la redevabilité des autorités provinciales et locales, ainsi que des forces de sécurité envers les communautés.

Le rétablissement d'un climat de confiance entre la police et les communautés locales passera par l'introduction de la doctrine de police de proximité dans le territoire de Nyunzu qui est un prérequis indispensable au renforcement de l'autorité de l'État dans la province du Tanganyika.

Cette approche de gouvernance sécuritaire inclusive rendra les services de police plus proches des communautés et plus efficaces pour gérer et prévenir toute forme de criminalité ainsi que les éventuels conflits qui pourraient naître au sein des communautés et/ou entre les différentes communautés. Les formations qui seront dispensées fourniront aux policiers des bases solides pour mieux exercer leurs fonctions de maintien de l'ordre et de la sécurité des populations à travers notamment l'appui aux membres de la communauté et la coopération avec eux. Avec le concours des communautés, la police disposera d'informations nécessaires leur permettant de lutter contre la criminalité et d'assurer la sécurité des populations. Des connaissances et des ressources techniques et matérielles sont également nécessaires pour mener à bien leur mission ; ainsi il est prévu plusieurs interventions en matière de renforcement des capacités techniques et opérationnelles à travers notamment des activités coaching lors des premiers mois de déploiement des unités formées dans le territoire de Nyunzu. La coopération avec les communautés augmentera la fiabilité et aidera la police à être plus efficace pour jouer pleinement son rôle y compris dans la prévention des conflits interethniques et /ou intercommunautaire.

Le projet soutiendra la création d'un environnement plus sûr où les communautés et les retournés seront protégés pour garantir une paix durable. Une participation communautaire renforcée à travers les comités locaux de sécurité de proximité et les forums de quartier aidera la police à concevoir de meilleures stratégies de protection et de sécurisation. Des plans locaux de sécurité de proximité seront donc élaborés avec la participation des leaders communautaires et des membres de la communauté pour mieux prendre en compte les préoccupations et les besoins sécuritaires des populations. Les services de police s'appuieront sur le fait que les problèmes communautaires nécessitent des solutions au niveau local et une participation directe des membres de la communauté. Des plateformes telles que les Conseils Locaux de Sécurité de Proximité ainsi que les forums de quartiers permettront d'assurer la participation aux côtés de la police des représentants de la communauté tels que les leaders communautaires, la société civile, les chefs de quartier. Les opérations de patrouille de la police se feront en collaboration et en coordination avec les chefs de quartiers. Ces actions permettront de rétablir la confiance entre la police et la communauté et les problèmes sécuritaires seront réglés de manière participative et inclusive. Le projet veillera à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte dans toutes les activités de la police y compris dans la prévention, la détection et les enquêtes, la protection des personnes et des biens, et le maintien de l'ordre public et de la sécurité des populations. Une analyse sexospécifique et les données y découlant seront incorporées dans les principaux aspects des opérations de police tels que les programmes d'évaluation, de planification, de gestion, de budgétisation et de renforcement des capacités. Le projet va promouvoir une représentation non discriminatoire et adéquate des femmes et des jeunes dans la police, dans les conseils locaux de sécurité de proximité et dans les activités de relèvement communautaire.

L'approche du projet s'appuie sur les enseignements tirés de divers projets pilotes visant à soutenir la mise en œuvre des plans d'action de la réforme de la police adoptés en 2010 et révisés en 2013 (Plan d'action quinquennal 1 - PAQ1) et en 2019 (PAQ2). Malgré la lenteur

de la mise en œuvre de certains aspects clés de la réforme (bas salaires, faiblesse du système d'approvisionnement de la police, manque de budget, manque de formation et d'équipement, etc.), il convient de souligner que dans les zones où l'approche de la police de proximité a été mise en œuvre de manière cohérente, comme à Lubumbashi et Mbuji Mayi depuis 2015, l'insécurité et la délinquance ont fortement diminué. De plus, la perception de la sécurité par la population, ainsi que la confiance entre la police et la population, se sont grandement améliorées comme le démontrent les différentes évaluations internes et externes des projets. Cet impact et l'amélioration durable de la perception et des relations entre les communautés et la police indiquent un grand potentiel pour l'extension du principe dans la province du Tanganyika dans le cadre de ce projet. Une fois que la police professionnalise son comportement et que la base d'une interaction et d'une coopération positives avec les communautés est créée par des mécanismes de gouvernance locale, une relation positive durable devient possible.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.
- i) Si la présence des acteurs en charge de la sécurité est renforcée à travers l'introduction d'une police de proximité respectueuse et promotrice du respect des droits de l'homme dans le territoire de Nyunzu;
Parce que les acteurs de sécurité, en particulier la PNC, sera active et visible dans le territoire de Nyunzu et sera apte à assurer la protection des populations dans des zones où elle est actuellement entièrement absente, ce qui réduira le risque d'activité criminelle ou l'activisme des groupes armés par effet de dissuasion.
- ii) Si les équipes du P-DDR-CS sont déployées pour coordonner les efforts de pacification, de démobilisation, de relèvement, communautaire et de stabilisation répondant aux standards internationaux, en particulier des droits de l'homme ;
Parce que la mise en œuvre du PDDRCS sera accélérée et rendue plus efficace, ce qui permettra la démobilisation et la réintégration pacifique plus rapide et durable des groupes armés encore actifs mais ayant exprimé le désir de se rendre. Cela réduira donc la présence et les activités de ces groupes armés tout en réduisant le risque de nouveaux recrutements.
- iii) Si des mesures incitatives et initiatives communautaires sont mises en œuvre de façon inclusive pour favoriser la participation des communautés, des autorités en charge de la sécurité et des parties prenantes dans la résolution des problématiques sécuritaires ;
Parce que les communautés seront parties prenantes aux solutions à leurs problématiques sécuritaires ce qui rendront les réponses plus efficaces et la collaboration avec la PNC, et par extension la confiance dans l'Etat, plus effective pour réduire les taux de criminalité et les risques de conflits
- iv) Si les communautés et les autorités ont des connaissances accrues sur les défis sécuritaires, les principes de gouvernance sécuritaire inclusive et que des mécanismes de redevabilité soient mis en place pour améliorer l'efficacité des services de sécurité en prenant en compte la dimension des droits de l'homme ;

Parce que les communautés et les autorités seront plus conscientes des moteurs de l'insécurité et de la criminalité et de l'importance d'une collaboration étroite entre les communautés et les différents acteurs pour endiguer le phénomène dans leurs communautés respectives, mieux adresser les causes d'insécurité tout en respectant les droits de l'homme, et contribuer à la lutte contre l'impunité.

Alors la sécurité sera renforcée et les problématiques sécuritaires seront résolues de façon inclusive et participative pour améliorer la protection des populations après le départ de la MONUSCO de la province du Tanganyika, le sentiment de sécurité des populations dans le territoire de Nyunzu sera amélioré pour prévenir de nouveaux déplacements, le climat de confiance entre les forces de sécurité et les populations sera renforcé et les tensions inter et intra-communautaires réduites.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : La présence et les capacités des institutions et structures étatiques en charge de la sécurité, sont renforcées pour une meilleure prise en charge des problématiques sécuritaires affectant les hommes et les femmes dans la province du Tanganyika.

Produit 1.1 : La police a des capacités accrues sur les principes de sécurité de proximité pour combler le vide sécuritaire de manière inclusive, prenant en compte les besoins des communautés en particulier des femmes et des jeunes

Activité 1.1.1 : Renforcer les capacités de la PNC sur la police de proximité (y compris sur les thématiques de droits de l'homme) – avec formation de base et formation des officiers supérieurs

Activité 1.1.2 : Fournir un appui logistique afin de faciliter le déploiement des unités de police formés à Nyunzu pour combler le vide sécuritaire (transport, coaching) et améliorer l'environnement de travail de la PNC

Produit 1.2: Les autorités en charge du PDDR-CS ont des capacités accrues pour coordonner les efforts de pacification, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation (DDR-CS) dans la province du Tanganyika

Activité 1.2.1 : Fournir un appui logistique pour l'installation d'un bureau et le déploiement des équipes du P-DDR-CS dans le Tanganyika à travers l'élaboration de procédures de travail,

la dotation en équipements bureautiques et informatiques et un appui aux missions de suivi sur le terrain

Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités des équipes du P-DDR-CS dans l'analyse et la compréhension des dynamiques de conflits locaux, le respect et la promotion des droits de l'homme, sur la coordination, la prévention des conflits et la résolution des problèmes sécuritaires liés à la présence des ex-combattants.

Activité 1.2.3 : Appuyer la mise en place et la fonctionnalité du cadre de concertation pour la paix et l'appui au programme (CCPAP) au Tanganyika, en assurant la participation pleine et entière des femmes et des jeunes

Activité 1.2.4. Appuyer l'élaboration du plan opérationnel provincial (POP) de mise en œuvre de la stratégie nationale du P-DDRCS afin de renforcer le processus de démobilisation et de réintégration des ex combattants en conformité avec les standards internationaux (y compris des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité) et appuyé par des initiatives actuelles comme le projet SSKAT, financé par le PBF jusqu'en juin 2023 et futures en lien avec la Politique nationale de justice transitionnelle

Résultat 2 : L'État est reconnu comme le principal fournisseur de services de sécurité et est responsable à cet égard vis-à-vis des citoyens grâce à une gouvernance et des services de sécurité plus inclusifs, participatifs et redevables

Produit 2.1 : Le gouvernement provincial et territorial a les capacités et les informations nécessaires pour gérer les services publics de manière participative et transparente, en prenant en compte les besoins spécifiques liés au genre et à l'âge.

Activités 2.1.1 : Développer et vulgariser des plans inclusifs provinciaux et locaux de sécurité de proximité

Activités 2.1.2 : Mettre à jour le plan provincial de développement en prenant en compte les dimensions sécuritaires

Activités 2.1.3 : Mettre en œuvre des projets communautaires de renforcement de la sécurité (réhabilitation d'infrastructures contribuant à la sécurité tels des ponts et éclairage, routes etc.) sur la base des diagnostics sécuritaires et des plans locaux de sécurité

Activités 2.1.4 : Renforcer les capacités des autorités locales sur la documentation, le partage d'informations et les meilleures pratiques en utilisant des analyses comparatives et sexo-spécifiques

Produit 2.2 : Des mécanismes de redevabilité sont opérationnels et effectifs pour améliorer la qualité des services de sécurité

Activité 2.2.1 : Appuyer l'installation effective de l'antenne de l'Inspection Générale de la PNC dans le territoire de Nyunzu pour contrôler, enquêter et évaluer les activités menées par les unités et services de la PNC à travers la formation, l'organisation régulière des réunions

mensuelles du Comité de suivi des violations attribuables à la PNC, l'élaboration de procédures de travail, la dotation en équipements et un appui aux missions de suivi sur le terrain.

Activité 2.2.2. Renforcer les capacités de l'IGPNC sur les enquêtes et le contrôle du travail de la PNC

Activité 2.2.3: Renforcer les capacités et accompagner la société civile dans le monitoring des performances de la police y compris des cas de violations des droits de l'Homme et des violences basées sur le genre (VBG) commises par les forces de sécurité (avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes) y compris à travers leur participation active aux réunions du Comité de suivi des violations commises par la PNC

Activité 2.2.4: Fournir un appui en vue de rendre opérationnel et promouvoir le système de plaintes et de redevabilité envers les populations ('numéro vert' et call center)

Activités 2.2.5: Soutenir les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide et prévention des violations des droits de l'Homme déjà en place dans le territoire à travers l'identification des points focaux dans les localités, afin de faciliter la remontée de l'information, le renforcement des capacités et le soutien en matière de communication

Activités 2.2.6 : Organiser des formations spécialisées avec les médias, la société civile et les communautés sur les thématiques relatives à la police de proximité et les droits de l'Homme.

Produit 2.3 : Des plateformes de gouvernance sécuritaire inclusive sont opérationnelles

Activités 2.3.1 : Organiser des tables rondes provinciales en appui au processus de sécurisation des territoires de Nyunzu et Kalemie impliquant l'ensemble des parties prenantes

Activités 2.3.2 : Redynamiser et pérenniser (appuyer la tenue de réunions régulières, l'organisation interne du fonctionnement, la fourniture de moyens de communication et les capacités de plaidoyer auprès du gouvernement pour l'inclusion du fonctionnement du comité dans le budget provincial) les comités locaux de sécurité de proximité (mis en place par la MONUSCO).

Activités 2.3.3 : Mettre en place/ opérationnaliser des forums sécuritaires pérennes dans les villages (y compris des forums spécifiques pour les femmes et les jeunes afin de s'assurer que leurs besoins sont entendus) qui ont été mis en place mais n'ont pour le moment pas reçu d'accompagnement pour assurer leur fonctionnement effectif.

Activités 2.3.4 : Mettre en place/ redynamiser les comités provinciaux de sécurité pérennes (avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes)

Activités 2.3.5 : Sensibiliser les communautés sur l'approche de gouvernance sécuritaire inclusive et sur la culture de la paix (forums, causeries, émissions radio etc.)

Produit 2.4 : Les problématiques de conflit et sécuritaires sont conjointement identifiées par les communautés et les autorités locales pour des solutions inclusives

Activités 2.4.1 : Réaliser une étude de référence afin d'établir les *Baseline* du programme, y compris sur les structures de prévention et gestion de conflits existants (*activité préparatoire avec le financement du Japon*).

Activités 2.4.2 : Mener des diagnostics sécuritaires participatifs et inclusifs y compris des catégories plus vulnérables, jeunes et femmes, dans les villages cibles du projet.

Activités 2.4.3 : Former les principaux acteurs et mener des évaluations participatives sur la sensibilité aux conflits.

Activités 2.4.4 : mener des enquêtes de perception pour évaluer la confiance entre les populations et les forces de sécurité (*avec le financement du Japon*)

Activité 2.4.5 : Organiser des activités communautaires à intérêt commun entre forces de sécurité et les populations pour aider à instaurer un climat de confiance (nettoyage des quartiers etc.)

Produit 2.5: Les comités locaux de sécurité de proximité ont des capacités accrues dans l'identification des problèmes sécuritaires et des violations des droits de l'homme

Activités 2.5.1: Renforcer les capacités des comités locaux de paix et de sécurité dans l'identification et le référencement des incidents de sécurité y compris ceux liés à la violation des droits de l'homme et aux violences sexuelles et basées sur le genre.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Zones géographiques proposées :

Au regard des problèmes et enjeux sécuritaires identifiés à l'échelle de la province du Tanganyika, ce projet se concentre spécifiquement dans le territoire de Nyunzu où prévaut encore quelques poches d'insécurité, conséquences du conflit communautaire entre les Twa / Bantou et l'activisme du groupe armé Mayi- Mayi Apa na pale (en provenance du Sud-Kivu) dont certains sont en coalition avec des milices du Tanganyika. D'après la Commission pour les Mouvements de populations (CMP), environ 22 700 déplacés ont regagné leurs domiciles au cours des 18 derniers mois, vivant principalement à l'Ouest et au Sud de Nyunzu. Cependant, la situation sécuritaire reste encore volatile au Nord du territoire de Nyunzu et constitue un frein au retour des personnes déplacées, dont la majorité est installée à Nyunzu-centre depuis 2020. L'amélioration de la sécurité sécuritaire par le renforcement de la présence de l'Etat, en particulier des entités en charge de la sécurité, permettra de renforcer la sécurité et d'éviter d'autres déplacements de populations. Le déploiement de la police de proximité

dans le territoire de Nyunzu renforcera donc le sentiment de sécurité des populations et permettra de consolider la paix et réduire les risques d'instabilité après le départ de la MONUSCO de la province du Tanganyika. De plus, le projet cible également le territoire de Kalemie où le Programme DDR-CS bénéficiera d'appui pour son déploiement effectif et la facilitation de la coordination des efforts de désarmement, de démobilisation, de relèvement et de stabilisation communautaire.

Bénéficiaires du projet :

420 bénéficiaires directs des projets HIMO, 100 membres de la PNC, 20 des autorités du P-DDR-CS et autres participants des formations sur l'analyse des conflits, 100 bénéficiaires des formations et des activités de la gouvernance locale parmi les autorités administratives et coutumières, les leaders communautaires, les guides religieux les femmes, les jeunes filles, les hommes, les jeunes hommes.

Bénéficiaires indirects : 3 000 ex- miliciens, de communautés sensibilisées à travers les activités du PDDR-CS, 42 000 de la population de Nyunzu à travers l'amélioration de la situation sécuritaire par les policiers formés et le renforcement de la gouvernance locale.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM	34,7 M	USA (USAID, BHA, INL), ECHO (UE), CERF, Fonds pour la Consolidation de la Paix, Suède, Fonds de cohérence pour la Stabilisation, Allemagne, Norvège,	L'OIM dispose de 10 bureaux (Kinshasa, Equateur, North-Kivu, South-Kivu, Ituri, Tanganyika, Haut-Katanga, Kasai oriental, Kasai, et Kasai central).	269 membres du personnel	L'OIM dispose d'une équipe technique avec une expertise variée dans différents domaines tels que la stabilisation, la promotion de gouvernance et de la cohésion
Partenaires d'exécution : Direction de la protection civile, Division des Affaires humanitaires (ministère des Affaires sociales), Commission nationale pour les réfugiés ;					

AIDES, Danish Council Refugee (DRC) ; DGM, PNHF, ministères de la santé, Intérieur et sécurité, Plan, justice, Droits humains, APLTP		Belgique, Japon			sociale. Cette expertise est déjà disponible dans le territoire du Tanganyika pour nous permettre de démarrer directement les activités dudit projet
BCNUDH :	8,6 M en 2021 (Étant donné que le BCNUDH est un bureau conjoint MONUSCO- HCDH, ce qui précède ne représente que le budget du HCDH. L'appui du budget MONUSCO/ maintien de la paix au Bureau en tant que Division des Droits de l'Homme de la MONUSCO, tel que les locaux, logistique et le personnel supplémentaire, n'est pas reflété dans ce qui précède)	Budget HCDH, Japon, Belgique, Suède Pays Bas, Norvège, Canada, UNHSTF, UNPRPD, UNPBF,	12 Bureaux de Terrain couvrant la plupart du pays dans 10 provinces (Kinshasa, Haut-Katanga, Kasaï, Kasaï Central, Tanganyika, Tshopo, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu)	Le BCNUDH compte environ 120 staffs dont 5 dans le Bureau de Terrain de Kalemie couvrant la zone d'implément ation du projet. L'équipe de Kalemie sera appuyée par les Unités techniques du BCNUDH du quartier général de Kinshasa.	L'équipe de Kalemie comprend un personnel de droits de l'homme avec différentes spécialités y compris en matière de renforcement de capacités, suivi, investigation et rapportage des violations des droits de l'Homme violence sexuelle et violence basée sur le genre, justice transitionnelle et protection.
PNUD :		UK, CANADA, SUEDE, JAPON, MONUSCO, PBF, KOICA, Corée du	Le PNUD dispose de bureaux à Kinshasa et au Kasaï Central, Kasai, Tanganyika, Nord-Kivu,	Le PNUD compte environ 420 staffs dont 6 dans le Bureau de Terrain de Kalemie	En plus du spécialiste technique en réforme du secteur de la sécurité basé à Kinshasa l'équipe de
Partenaires d'exécution : Parlement, CSM, Ministère de la					

justice, Ministère des Droits Humains ; Ministère du Plan ; Ministère du Genre, Famille et Enfants, Ministère de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières, Ministère de la Défense nationale et anciens combattants, Ministère des Affaires Etrangères (coopération internationale), Ministère d'intégration Régionale et Francophonie, CNDH, APLC, CDJP, AI/CSH		Sud, Norvège, FCDO, Pays Bas, Allemagne, FCS	Sud-Kivu, Ituri, Tshopo.	couvrant la zone d'implément ation du projet.	Kalemie comprend un expert juriste, un expert en stabilisation, un associé en suivi- évaluation, un expert en décentralisation et une équipe administrative . Pour l'appui au P-DDRCS, le PNUD dispose d'une équipe d'appui composée d'un conseiller senior à Kinshasa, de deux spécialistes en stabilisation et réintégration, (incluant expertise en genre et réintégration) à Kinshasa et Goma, d'une équipe d'engagement politique et renforcement de capacités en soutien.
--	--	---	-----------------------------	---	---

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

La coordination générale (Administrative, technique et financière) du projet se fera sous le lead de l'OIM qui opérera en étroite collaboration avec le BCNUDH et le PNUD ainsi que les institutions étatiques concernées par le projet. Pour réussir cette coordination, les dispositifs et mécanismes suivants seront mis en place :

Un comité pilotage composé de représentants des ministères sectoriels concernés, des agences des Nations Unies concernées, du donateur et d'organisations de la société civile sera constitué afin de superviser le projet et d'orienter la réalisation des objectifs fixés dans le descriptif du projet. L'OIM (agence lead), assurera la coordination générale de ce mécanisme. Ce comité sera composé essentiellement des responsables du projet au niveau des agences récipiendaires, des représentations de la PNC, du bailleur, du gouvernement de la province du Tanganyika, des représentants des bénéficiaires, de la société civile et de toute autre institution jugée pertinente.

Ce comité qui aura pour fonction de prendre des décisions stratégiques, pourra autoriser toute modification substantielle des plans trimestriels adoptés et atténuer les problèmes qui pourraient survenir entre les organisations d'exécution du projet et les organisations extérieures. Le comité fixera une orientation en vue d'améliorer les performances du projet et jouera un rôle essentiel dans l'évaluation finale en validant le processus d'évaluation et le rapport y afférent. Il se réunira au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si nécessaire. Ce comité jouera également un rôle crucial en proposant une sensibilisation sur les enseignements à tirer du projet aux autorités locales, ainsi qu'aux différents acteurs et parties prenantes du projet.

Des réunions mensuelles de coordination et de suivi seront instaurées entre les équipes de gestion du projet des agences. Elles seront l'occasion de suivre régulièrement les progressions du projet, identifier les goulots d'étranglement de façon anticipative et y trouver des solutions. Chaque réunion sera sanctionnée d'un compte rendu faisant ressortir l'essentiel des points discutés et les recommandations formulées.

Pour la coordination au sein de l'OIM, l'équipe de projet sera composée de :

- Un chargé des programmes de relèvement et de transition (P4) qui fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du projet
- Un coordinateur de projet (P3 – financé par d'autres projets) basé à Kalemie coordonnera la mise en œuvre quotidienne des activités du projet. Il sera le principal interlocuteur avec les autres agences récipiendaires, le bailleur, les partenaires, les autorités et les bénéficiaires.
- Un Assistant de projet (G6 - co-financé par d'autres projets) pour appuyer la mise en œuvre de toutes opérations sur terrain
- L'unité d'appui aux programmes composées entre autres de chargés de M&E et de rapportage donneront un appui de façon régulière sur le suivi, l'évaluation et la préparation des rapports au bailleur de fonds en étroite collaboration avec le PM.
- Les unités supports de l'OIM telles que les finances et la logistique appuieront également toutes les procédures administratives, financières et logistiques pour une mise en œuvre optimale des activités du projet.

Par ailleurs, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les agences contributrices telles que UNFPA, ONUFEMMES, UNESCO, et ONUDI ainsi que d'autres partenaires nationaux et internationaux présents dans le Tanganyika pour s'assurer que les besoins et préoccupations sécuritaires des femmes et des jeunes soient prises en compte. Ces agences et

partenaires seront régulièrement consultés lors de la mise en œuvre des différentes activités y compris lors de la tenue de forums prévus dans le cadre ce projet.

Le PNUD mettra à disposition du projet l'expertise :

- d'une spécialiste en réintégration et relèvement, détachée par Folke Benadotte Académie (FBA), et basée à Goma. Cette expertise est notamment spécialisée sur les aspects liés au genre et à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.
- D'un spécialiste en stabilisation, basé à Kinshasa et point focal sur les questions de Jeunes, Paix et Sécurité.
- De deux experts (en stabilisation et suivi-évaluation) basés au Bureau PNUD Kalemie et qui ont une bonne connaissance du contexte de la zone

Ces deux experts pourront travailler avec les équipes du projet en phase de planification opérationnelle pour une prise en compte optimale des aspects relatifs à l'implication des femmes et des jeunes dans la stratégie et la mise en œuvre du projet.

Le BCNUDH mettra à la disposition du projet :

- Un point focal chargé du projet et un assistant de projet, qui s'occuperont de la mise en œuvre des activités quotidiennes, la coordination avec les agences et la personne de référence pour le reste de partenaires et du bailleur. Le Bureau de Terrain (BT) de Kalemie du BCNUDH assurera la coordination régulière du projet
 - Le BT Kalemie sera accompagné et supervisé par les différentes Unités Thématiques (UT) du BCNUDH (Renforcement Institutionnel et Reformes, Planification Stratégique et Soutien aux projets, Justice Transitionnelle et Lutte contre l'Impunité, spécialistes en protection de la femme), que fourniront appui, soutien technique et superviseront l'implémentation du projet, incluant l'appui quant aux procédures administratives, financières et logistiques.
 - Les UT concernées pourront identifier leurs points focaux pour le suivi des activités les concernant directement et qui pourront participer aux réunions de coordination, si nécessaire.
 - Finalement, le point focal Suivi et Évaluation (M&E) appuiera aussi le BT Kalemie avec des rencontres de suivis sur la mise-en-œuvre et le rapportage.
- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Détérioration de la situation sécuritaire	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles et leur impact potentiel sur le Projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun. Les leaders d'opinion seront invités par le Comité de Pilotage à l'intérieur du pays pour une analyse de la situation lorsque des signes d'agitation apparaissent.

		Contacts réguliers avec les autorités et leaders communautaires sur place qui pourront anticiper et appuyer la re-priorisation si nécessaire des interventions.
Instabilité politique et institutionnelle	Moyen	Sensibiliser le Gouvernement provincial et les autorités locales pour assurer une appropriation et un soutien politique nécessaire à la réussite du projet. Une stratégie de communication claire sera développée pour assurer la transparence du projet
Persistance/ augmentation des conflits ethniques entraînant la dislocation de la cohésion sociale	Elevé	Mise en place d'un mécanisme de plaintes du projet pour une détection précoce de tout mécontentement, en collaboration avec les structures de médiation locales
Opérationnel : - Faible engagement des autorités - Faible adhésion des populations - Manque de synergie/coordination	Moyen	- Plaidoyer et implication tout le long du cycle du projet - Sensibilisation et mobilisation sociale ainsi qu'une implication tout au long du projet - Mettre en place un cadre de coordination
Réputationnel : Violations des droits humains	Moyen	En tant qu'agence lead et responsable de la composante du projet relatif à la formation des forces de sécurité, l'OIM soumettra le projet et une liste des forces de sécurité bénéficiaires à un examen et une évaluation des risques par l'instrument de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (Human Rights Due Diligence Policy, ou HRDDP) avant le début de sa mise en œuvre. Lorsqu'elles fournissent un appui à des forces de sécurité non onusiennes, les entités des Nations Unies doivent se conformer aux buts et principes de l'Organisation, tels qu'énoncés dans la Charte, et à ses obligations en vertu du droit international de respecter, faire respecter et promouvoir le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés. Pour ce faire, les entités des Nations Unies doivent, conformément à la HRDDP : a) procéder à une évaluation des risques et des avantages potentiels liés à la fourniture ou au refus d'un soutien ;

		b) s'engager de manière transparente avec les entités bénéficiaires au sujet des obligations juridiques et des principes fondamentaux des Nations unies régissant la fourniture d'un soutien ; et c) élaborer un cadre de mise en œuvre efficace qui prend en compte des éléments identifiés dans le paragraphe 2(c) de la HRDDP. Le cas échéant et si nécessaire, les ajustements au projet seront coordonnés avec le bailleur de fonds et les organes des Nations Unies compétents en matière de droits de l'homme, surtout le Bureau conjoint des droits de l'homme (BCNUDH) en RDC.
Financier : retard dans le virement des tranches	Faible	Améliorer les capacités d'absorption et alléger les procédures administratives

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Il faut noter que les agences récipiendaires (OIM, PNUD et le BCNUDH) ont une grande expérience du suivi-évaluation guidée par les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et qui sera mise à profit dans le cadre de ce projet. Dès son approbation, un cadre de résultats détaillé sera mis au point, décrivant et faisant ressortir davantage la logique entre les résultats, les produits et les activités et les indicateurs de performance y relatifs. Ce cadre indiquera également comment les données produites par le projet contribueront à alimenter les indicateurs pertinents du cadre de résultats stratégique de consolidation de la paix pour le Tanganyika¹³. Sur cette base, une étude de référence sera conduite afin de déterminer les conditions de démarrage du projet et la mise en place d'un système/plan de suivi faisant ressortir clairement les méthodes, moyens et échéances de collecte et de vérification des données. L'approche participative sera privilégiée pour tous les acteurs en vue de répondre au principe de redevabilité.

Pour parvenir à cette fin, le projet assurera la mise en place d'une équipe expérimentée pour piloter le dispositif de suivi et évaluation au niveau central. Elle sera appuyée par une équipe de terrain afin d'assurer la remontée régulière des informations au niveau central. Ce suivi accordera une attention particulière : i) à l'efficacité et la pertinence des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ii) à l'efficacité dans la mise en œuvre du projet iii) à

¹³ Un plan de travail conjoint 2022-2023 des Nations Unies pour la Province de Tanganyika est en cours d'exécution.

la documentation des bonnes pratiques et des leçons apprises. Les actions de suivi routinier seront renforcées par de mini évaluations périodiques (enquêtes de perceptions) en vue de cerner les tendances de changements qui s'opèrent au niveau des bénéficiaires. Ceci servira à étoffer les rapports du projet qui seront soumis au secrétariat du PBF de façon semestrielle.

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet afin d'analyser les résultats du projet dans son ensemble sur la base de critères arrêtés en concertation avec le secrétariat du PBF. Il s'agira d'examiner/apprécier la pertinence du projet, l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre, les changements éventuels opérés au niveau des bénéficiaires, les bases de durabilités établies et tirer les enseignements des actions menées. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants.

Les ressources financières de suivi évaluation sont établies au moins à 5.27 % du budget, soit **\$131 769,00** et couvrent les frais relatifs au suivi des activités du projet dont le suivi mené conjointement avec la partie nationale et à l'évaluation finale indépendante.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Les activités du projet seront mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux et locaux. A travers une approche basée essentiellement sur le renforcement des capacités (la formation, dotation en matériels et infrastructures) et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Dans ce même esprit, l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales en occurrence les forces de sécurité et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels (au niveau national et provincial) et les acteurs de base au niveau territorial reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées. La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet/des initiatives contribuera à susciter certainement l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour une consolidation des acquis du projet.

Par ailleurs, l'appui du projet au P-DDR-CS (et notamment à travers le renforcement de ses capacités de coordination dans la province) devrait également appuyer la durabilité et l'aspect catalytique du projet puisque le programme DDR aura sans doute par ailleurs d'autres financements importants de bailleurs de fonds.

De l'analyse préliminaire des acteurs actifs dans la zone d'intervention, il ressort la présence de partenaires techniques financiers avec lesquels le projet va collaborer. Parmi ceux-ci, on peut mentionner d'autres agences du système des Nations Unies et des ONGI, qui développent des initiatives à petite échelle dans la zone d'intervention. Cela représente des passerelles qui

pourront être mises à profit (tout en évitant les doublons) pour renforcer l'appropriation et la pérennisation des actions.

Le projet sera mis en œuvre avec un cofinancement du gouvernement japonais et d'autres possibilités d'augmenter et de diversifier les investissements supplémentaires d'autres bailleurs de fonds seront examinées par les agences tout au long du projet. Les efforts de mobilisation de fonds seront menés dans le cadre du programme de police inter-agences qui inclut les trois agences de mise en œuvre et d'autres partenaires.

IV. Budget du projet

Un budget total de 2,5 millions a été présenté au Fonds pour la Consolidation de la paix aux fins de la mise en œuvre des activités du présent projet. Le PBF étant un fonds catalytique, les agences récipiendaires utiliseront pour l'essentiel leurs personnels basés à Kalemie y compris des staffs internationaux et nationaux pour assurer la coordination du projet avant de recruter d'autres staffs additionnels y compris de consultants pour la mise en œuvre des activités dans les meilleures conditions. Un budget total de 504 620 USD a été alloué aux frais du personnel. Les frais de déplacement représentent 252 000 USD sur toute la durée du projet. Plusieurs navettes sont également prévues entre Kalemie et Nyunzu car ces deux territoires sont ciblés dans le cadre de cette action. Ces frais permettront donc au personnel de se déplacer dans les différentes localités où se dérouleront les activités du projet. Par ailleurs, un pourcentage de 5,27% de l'enveloppe globale est réservé à l'évaluation indépendante tel que recommandé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le reste des coûts est consacré à la mise en œuvre directe des activités du projet et au suivi et évaluation.

Cependant, il convient de signaler que certaines activités du projet comme la formation des policiers s'étale sur une durée de six mois et ne peuvent pas être réaliser en séquençage. Par conséquent, les fonds dédiées seront directement dépensés à travers notamment des prestations de services de restauration par exemple. Si, par exemple, au terme de la formation, le taux de consommation des autres activités ne permet d'absorber le pourcentage requis pour le décaissement de la tranche suivante, ceci pourrait négativement impacter le déroulement du reste des activités sous la responsabilité de l'agence qui avait la formation. Par conséquent, une dérogation de la part du bailleur serait requise pour éviter tout retard dans le chronogramme des activités.

Pour plus de détails, voir **l'annexe D du budget Excel**.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires d'allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
----------	-----	-----	-------------

1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: La présence des institutions et structures en charge de la sécurité sont renforcées pour une meilleure prise en charge des problématiques sécuritaires affectant les hommes et les femmes dans la province du Tanganyika. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 5, 10, 16 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) 119.193 Améliorer la formation des forces de sécurité à la lutte contre les violations des droits de l'homme, en particulier la violence sexuelle contre les femmes et les filles, et mettre fin à l'impunité (Brésil) ; 119.207 Allouer un budget pour la mise en œuvre des plans d'action des FARDC et de la PNC pour lutter		Indicateur 1 a: % de membres de la communauté affirmant qu'ils se sentent plus en sécurité avec le déploiement de la police de proximité et les structures de gouvernance sécuritaire (Ventilé par type d'acteurs et par genre et par tranche d'âge) Niveau de référence : à déterminer Cible : 80% Contribue à l'indicateur 1.1.2.1, du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika.	Rapport d'étude de base Rapport de suivi Rapport d'évaluation finale	Étude de base (premier trimestre) Sorties périodiques de suivi (rapport final/ dernier semestre) Évaluation finale du projet
		Indicateur 1 b: % de personnes (civiles et policiers) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation et que les droits humains sont respectés. (Désagrégué par catégorie de personne – civils/policiers, par sexe et par tranche d'âge) Niveau de référence : A déterminer Cible: TBD Cible: 80% Contribue à l'indicateur 1.1.2.1, du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika.	Rapport d'étude de base Rapport de suivi Rapport d'évaluation finale	Étude de base (premier trimestre) Semestriel/ Évaluation finale du projet
		Indicateur c : Nombre d'incidents de sécurité/ ou de conflits inter communautaires rapportés dans les localités ciblées par le projet Niveau de référence : A déterminer Cible: A déterminer Contribue aux indicateurs 1.1.1.2- 1.1.2.3- du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika	Rapport d'étude de base Rapport de suivi Rapport d'évaluation finale	Premier trimestre & rapports semestriels
		Indicateur 1 d : Taux de diminution des cas de violation des droits humains par les agents de police dans la zone d'intervention du projet	Rapport du Centre d'Observation des Droits de l'Homme et	Étude base (premier trimestre) Évaluation finale

contre la violence sexuelle (Suède) ; 119.191 Renforcer les efforts en matière de protection des victimes de violences sexuelles, en particulier en accélérant la mise en œuvre du plan d'action des FARDC (Autriche)		Niveau de référence : A déterminer Cible: -50% Contribue aux indicateurs 1.1.1.2 et 1.2.2.1 du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika Indicateur e : % de la population ayant le sentiment d'être en sécurité grâce au déploiement des unités de police de proximité (désagrégué par sexe et par âge) Niveau de référence : TBD Cible : 70% Contribue à l'indicateur 1.1.2.1, du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika Indicateur f : % de réduction du taux de criminalité dans les zones cibles (désagrégué par type de crime) Niveau de référence : à déterminer Cible : 50% Contribue aux indicateurs 1.1.1.2 et 1.2.2.1 du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika.	d'Assistance Sociale « CODHAS Rapport de la police Rapport du BCNUDH Rapport de l'enquête de perception Statistiques criminelles de la PNC ; Rapport de l'enquête de perception	Étude de base (premier trimestre) Enquête de perception & Évaluation finale Étude de base (premier trimestre) Enquête de perception & Évaluation finale Statistiques semestrielles de la PNC provinciale
	Produit 1.1 La police a des capacités accrues sur les principes de sécurité de proximité pour combler le vide sécuritaire de manière inclusive, prenant en compte les besoins des communautés en particulier des femmes et des jeunes	Indicateur 1.1.1 Nombre d'agents de police formés sur l'approche et les principes de police de proximité (désagrégué par sexe) Niveau de référence : 0 Cible: 100	Rapport de formation ; photos ; liste des officiers de police formés	Après les 9 premier mois du projet & Semestriel
	Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 1.1.2 Nombre cadres de la police formés sur les notions de respect des droits de l'homme et redevabilité de la police	Rapport de formation ; photos ; liste des cadres de police formés	Semestriel
	Activité 1.1.1 : Renforcer les capacités de la PNC sur la police	Niveau de référence: 0 Cible: 20		

	de proximité (y compris sur les thématiques de droits de l'homme) – avec la formation de base et la formation des officiers supérieurs • Activité 1.1.2 : Fournir un appui logistique afin de faciliter le déploiement des unités de police formés à Nyunzu pour combler le vide sécuritaire (transport, coaching) et améliorer l'environnement de travail de la PNC	Indicateur 1.1.3 Nombre de policiers connaissant les principes de masculinité positive et les appliquent dans leur travail grâce à l'appui du projet (désagrégué par sexe). . Niveau de référence : 00 Cible: 100	Rapport de formation ; photos ; liste des officiers de police formés ; pré and post-test	Semestriel
	Produit 1.2 Les autorités en charge du PDDR-CS ont des capacités accrues pour coordonner les efforts de pacification, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation (DDR-CS) dans la province du Tanganyika Liste des activités relevant du produit : • Activité 1.2.1 : Fournir un appui logistique pour l'installation d'un bureau et le déploiement des équipes du P-DDR-CS dans le Tanganyika à travers l'élaboration de procédures de travail, la dotation en équipements	Indicateur 1.2.1 Nombre de personnels du P-DDR-CS formés et déployés en permanence dans la province du Tanganyika Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Liste du personnel du PDDRCS ; rapport des activités du bureau provincial	Semestriel/ Évaluation finale du projet
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de cadres de concertation sur le PDDRCS mis en place dans le Tanganyika Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités ; plan opérationnel provincial	Semestriel/ Évaluation finale du projet
		Indicateur 1.2.3 Pourcentage des fonctionnaires du PDDRCS formés sur le respect des droits de l'homme et l'analyse de la dynamique des conflits et qui ont une connaissance accrue en la matière Niveau de référence : A déterminer Cible : A déterminer	Rapport de formation; pre-/post test	Semestriel Évaluation finale du projet

	bureautiques et informatiques et un appui aux missions de suivi sur le terrain • Activité 1.2.2: Renforcer les capacités des équipes du P-DDR-CS dans l'analyse et la compréhension des dynamiques de conflits locaux, le respect et la promotion des droits de l'homme, sur la coordination, la prévention des conflits et la résolution des problèmes sécuritaires liés à la présence des ex-combattants. • Activité 1.2.3: Appuyer la mise en place et la fonctionnalité du cadre de concertation pour la paix et l'appui au programme (CCPAP) au Tanganyika, en assurant la participation pleine et entière des femmes et des jeunes • Activité 1.2.4. Appuyer l'élaboration du plan opérationnel provincial (POP) de mise en œuvre de la stratégie nationale du P-DDRCS afin de renforcer le processus de démobilisation et de réintégration des ex			
--	---	--	--	--

	combattants en conformité aux standards internationaux (y compris des droits de l'homme et de lutte à l'impunité) et appuyés par des initiatives actuelles et futures comme le projet SSKAT, financé par le PBF jusqu'en juin 2023			
Résultat 2 : <u>L'État est reconnu comme le principal fournisseur de services de sécurité et est responsable à cet égard vis-à-vis des citoyens grâce à une gouvernance et des services de sécurité plus inclusifs, participatifs et redevables</u> (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) 5, 10.7, 16 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) 119.130 Veiller à ce que les responsables de		Indicateur 2 a % des membres des communautés ciblées ayant confiance à la police pour assurer leur sécurité au quotidien (désagrégué par sexe et par âge) Niveau de référence : A déterminer Cible : 70% Contribue à l'indicateur 1.1.2.1, du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika.	Rapport de l'Enquête de perception (Baseline / Endline)	Étude de base (Premier trimestre) Évaluation finale du projet
		Indicateur 2 b % de la population ayant affirmé que les CLSP contribuent à l'amélioration de la situation sécuritaire (désagrégué par sexe et par âge) Niveau de référence : A déterminer Cible: 60% Contribue à l'indicateur 1.1.2.1, du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika.	Rapport de l'Enquête de perception (baseline / endline)	Étude de base (premier Trimestre) Évaluation finale du projet
		Indicateur 2 c: % des personnes interviewées qui déclarent que les mécanismes de redevabilité mise en place ont contribué à renforcer la confiance entre elles et les représentants de l'Etat désagrégués par âge et par sexe Niveau de référence: 0%	Rapport de l'Enquête de perception (baseline / endline)	Étude de base (premier Trimestre) Évaluation finale du projet

l'application des lois et les membres des forces de sécurité respectent strictement les obligations découlant du droit international humanitaire et des droits de l'homme (Islande); • 119.35 Continuer de collaborer avec les acteurs locaux et internationaux pour instaurer une paix durable dans ce pays déchiré par la guerre (Sierra Leone); • 119.67 Améliorer l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme à l'intention des agents de l'État, des responsables des politiques et des forces de sécurité afin de prévenir les violations des droits de l'homme et le recours disproportionné à la force par les agents de l'État (République de Corée) ;		Cible: 80%		
	Produit 2.1 <u>Le gouvernement provincial dispose de les capacités et d' informations nécessaires pour bien gérer les services publics de manière participative et transparente en prenant en compte les besoins spécifiques liés au Genre et à l'âge.</u> Liste des activités relevant du produit: • Activités 2.1.1 : Développer et vulgariser des plans inclusifs provinciaux et locaux de sécurité de proximité (y compris en renforçant les capacités des autorités locales sur la documentation, le partage d'informations et les meilleures pratiques en utilisant des analyses comparatives et sexo-spécifiques)	Indicateur 2.1.1: Nombre d'infrastructures communautaires construites/réhabilitées par le projet avec l'implication effective des populations pour améliorer l'environnement sécuritaire (désagréé par type d'infrastructure) Niveau de référence: 0 Cible: A déterminer Contribue à l'indicateur 2.1.2.1 du plan conjoint 2022-2023 des NU au Tanganyika.	Rapport d'activités du projet, PV de réception des infrastructures ; photos	Etude de base (Premier trimestre)/ semestriel/ Evaluation finale
	• Activités 2.1.2 : Mettre à jour le plan provincial de développement en prenant en compte les dimensions sécuritaires	Indicateur 2.1.2: nombre de plans locaux (provinciaux, territoriaux) de sécurités de proximité élaborés et vulgarisés avec succès par le projet Niveau de référence: 0 Cible: A déterminer	Rapports d'activités du projet	Semestriel/ Evaluation finale
	• Activités 2.1.3 : Mettre en œuvre des projets communautaires de renforcement de la sécurité (réhabilitation d'infrastructures	Indicateur 2.1.3 : Nombre de plans de développement mis à jour Niveau de référence: 1 Cible:1 (mis-à-jour et intégrant les dimensions sécuritaires)	Plan de provincial déposé et approuvé par les autorités	Semestriel/ Evaluation finale

	contribuant à la sécurité tels des ponts et éclairage, routes etc.) sur la base des diagnostics sécuritaires et des plans locaux de sécurité.			
	Produit 2.2 : Des mécanismes de redevabilité sont opérationnels et effectifs pour améliorer la qualité des services de sécurité Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 2.2.1: Nombre de mécanismes de plaintes fonctionnels mis à la disposition des populations Niveau de référence : 00 Cible: A déterminer	Rapports d'activités du projet	Semestriel/ Evaluation finale
	Activité 2.2.1 : Appuyer l'installation effective de l'antenne de l'inspection Générale de la PNC (IGPNC) dans le territoire de Nyunzu pour contrôler, enquêter et évaluer les activités menées par les unités et services de la PNC à travers la formation, l'organisation régulière des réunions mensuelles du Comité de suivi des violations attribuables à la PNC et l'élaboration de procédures de travail, la dotation en équipements et un appui aux missions de suivi sur le terrain.	Indicateur 2.2.2 Nombre d'actions/actes/mesures adoptés par l'IGPNC pour assurer un meilleur contrôle du travail de la police et une redevabilité accrue. Niveau de référence: à déterminer Cible: A déterminer	Rapports d'activités du projet	Semestriel/ Evaluation finale
		Indicateur 2.2.3 Nombre d'actions/actes/mesures prises une meilleure performance et redevabilité de la Police Niveau de référence : A déterminer Cible : A déterminer Indicateur 2.2.4 Nombre de Plaintes collectées par le système d'alerte, call center et taux de réponse. Niveau de référence : 00 Cible : A déterminer Indicateur 2.2.5 Nombre de participants qui ont amélioré leurs connaissances sur les thématiques relatives à la police de proximité	Rapports d'activités du projet Rapports d'activités du projet Rapports d'activités du projet	Semestriel/ Evaluation finale

	• Activité 2.2.2. Renforcer les capacités de l'IGPNC sur les enquêtes et le contrôle du travail de la PNC	Niveau de référence : 00 Cible : A déterminer		
	• Activité 2.2.3: Renforcer les capacités et accompagner la société civile dans le monitoring des performances de la police y compris des cas de violations des DdH et des VBG commises par les forces de sécurité (avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes) y compris à travers leur participation active aux réunions du Comité de suivi PNC • Activité 2.2.4.: Fournir un appui en vue de rendre opérationnel et promouvoir le système de plaintes et de redevabilité envers les populations (call center) • Activités 2.2.5: Soutenir les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide et prévention des VDH dans le territoire à travers la mise en place			

	des point focaux dans les localités afin de faciliter la remontée de l'information • Activités 2.2.6 : Organiser les formations spécialisées avec les médias, la société civile et les communautés sur les thématiques relatives à la police de proximité, les droits de l'Homme et les VBG.			
	Produit 2.3.: Des plateformes de gouvernance sécuritaire inclusive sont opérationnelles. Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.3.1 Nombre de Tables rondes et de participants (Désagregés) Niveau de référence : à déterminer Cible : A déterminer	Rapports d'activité du projet	Semestriel/ Evaluation finale
	• Activités 2.3.1 : Organiser des tables rondes provinciales en appui au processus de sécurisation des territoires de Nyunzu et Kalemie impliquant l'ensemble des parties prenantes	Indicateur 2.3.2 Nombre de réunions des Comités locaux de proximité Niveau de référence : A déterminer Cible : A déterminer	Rapports d'activité du projet	Semestriel/ Evaluation finale
	• Activités 2.3.2 : Redynamiser les comités locaux de sécurité de proximité (mis en place par la MONUSCO) avec des mécanismes d'alertes précoces (avec un accent	Indicateur 2.3.3 Nombre de forums sécuritaires de villages mises en place et fonctionnels Niveau de référence: A déterminer Cible: A déterminer	Rapports d'activité du projet	Semestriel/ Evaluation finale

	particulier sur la participation des jeunes et des femmes). • Activités 2.3.3 : Mettre en place/ opérationnaliser des forums sécuritaires pérennes dans les villages (y compris des forums spécifiques pour les femmes et les jeunes afin de s'assurer que leurs besoins sont entendus) • Activités 2.3.4 : Mettre en place/ redynamiser les comités provinciaux de sécurité pérennes (avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes) (OIM/JICA). • Activités 2.3.5 : Sensibiliser les communautés sur l'approche de gouvernance sécuritaire inclusive et sur la culture de la paix (forums, causeries, émissions radio etc.)	Indicateur 2.3.4: Nombre de personnes sensibilisées sur l'approche de gouvernance sécuritaire désagrégées par âge et par sexe Niveau de référence : A déterminer Cible : A déterminer	Rapports Formation et Sensibilisation (enquête début et fin)	
	Produit 2.4 : Les problématiques sécuritaires sont conjointement identifiées par les communautés et les autorités locales pour des solutions inclusives	Indicateur 2.4.1 : Nombre de rapports disponibles sur les évaluations participatives et diagnostics sécuritaires Niveau de référence : 0	Rapports d'évaluations Rapports d'activités du projet	Semestriel/ Evaluation finale

	Liste des activités relevant du produit	Cible :1		
	• Activités .2.4.1 : Réaliser une étude de référence afin d'établir la Baseline du programme y compris sur les structures de prévention et gestion de conflits existants (activité préparatoire avec le financement du Japon).	Indicateur 2.4.2 : Nombre d'acteurs formés sur les méthodes d'évaluation participative sensible aux conflits (désagrégées par sexe) Niveau de référence: 00 Cible : A déterminer	Rapports de formation et liste de présence	
	• Activités .2.4.2 : Mener des diagnostics sécuritaires participatives et inclusives y compris des catégories plus vulnérables, jeunes et femmes dans les villages cibles du projet.	Indicateur 2.4.3 : nombre de membres des comités locaux de paix et de sécurité formés sur les méthodes d'identification et de référencement des incidents de sécurité (Désagrégés par sexe) Niveau de référence : 00 Cible : A déterminer	Rapports de formations et liste de présence	Semestriel/ Evaluation finale
	• Activités 2.4.3 : Former les principaux acteurs et mener des évaluations participatives sur la sensibilité aux conflits et connaissance en matière des DdH. • Activités 2.4.4 : Mener des enquêtes de perception pour évaluer la confiance entre les populations et les forces de sécurité (avec le financement du Japon) •	Indicateur 2.4.4: Nombre de cas de violation de droits humains et de VGB identifiés et référencés Niveau de référence :A déterminer Cible: A déterminer	Rapports d'activités du projet	

	Activité 2.4.5 : Organiser des activités communautaires à intérêt commun entre forces de sécurité et les populations pour l'instauration d'un climat de confiance (nettoyage des quartiers etc.),			
	<u>Produit 2.5:</u> Les comités locaux de sécurité de proximité ont des capacités accrues dans l'identification des problèmes sécuritaires et des violations des droits de l'homme Liste des activités relevant du produit Activités 2.5.1: Renforcer les capacités des comités locaux de paix et de sécurité dans l'identification et le référencement des incidents de sécurité y compris ceux liés à la violation des droits de l'homme et aux violences sexuelles et basées sur le genre.	Indicateur 2.5.1: Nombre de participants des comités locaux de paix et de sécurité formés sur l'identification et le référencement des incidents de sécurité Niveau de référence :A déterminer Cible: A déterminer	Rapport de formation ; liste de présence ; photos	Semestriel/ Evaluation finale

Annexe D - Budget du projet PBF

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de resultat/ produit	Formulation du resultat/ produit/activité	OIM (budget en USD)	BCNUDH (budget en USD)	PNUD (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réserve pour égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas écheant)	Niveau de dépense/ engagement actuel (à remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas écheant (e.g sur types des entrants ou justification du budget)
RESULTAT 1:	La présence et les capacités de l'État, en particulier des institutions et structures en charge de la sécurité, sont renforcée pour une meilleure prise en charge des problématiques sécuritaires affectant les hommes et les femmes dans la province du Tanganyika.								
Produit 1.1:	La police a des capacités accrues sur les principes de sécurité de proximité pour combler le vide sécuritaire								
Activité 1.1.1:	Renforcer les capacités de la PNC sur la police de proximité (y compris sur la promotion des DdH, les SGBV etc.) – avec formation de base et formation des officiers supérieurs (formation de 6 mois)	\$ 346,300.00	\$ 45,000.00		\$ 391,300.00	30%		Cette formation inclut une proportion de femmes policières et une session sur les VBG, sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme	
Activité 1.1.2:	Appuyer le déploiement des unités de police formés et améliorer l'environnement de travail de la PNC	\$ 165,000.00			\$ 165,000.00	35%		Le déploiement des unités de police et l'amélioration de l'environnement de travail de la police prennent en compte la représentation des femmes, notamment en aménageant des espaces adaptés pour leur permettre de mettre en œuvre leur travail convenablement	
Activité 1.1.3:					\$ -				
Activité 1.1.4:					\$ -				
Activité 1.1.5:					\$ -				
Activité 1.1.6:					\$ -				
Activité 1.1.7:					\$ -				
Activité 1.1.8:					\$ -				
	Produit total	\$ 511,300.00	\$ 45,000.00	\$ -	\$ 556,300.00	\$ 175,140.00	\$ -		
Produit 1.2:	Les autorités congolaises ont des capacités accrues pour coordonner les efforts de pacification, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation (DDR-CS) dans la province du Tanganyika								
Activité 1.2.1:	Fournir un appui logistique pour l'installation d'un bureau et le déploiement des équipes du P-DDR-CS dans le Tanganyika	\$ 45,000.00			\$ 45,000.00				
Activité 1.2.2:	Renforcer les capacités des équipes du P-DDR-CS dans l'analyse et la compréhension des dynamiques de conflits locaux, sur la coordination, la promotion et prévention des DdH, prévention des conflits et des problèmes sécuritaires liés à la présence des ex combattants	\$ 65,000.00			\$ 65,000.00	30%		Le renforcement des capacités des équipes du P-DDR-CS prend en compte la dimension Genre notamment lors des modules sur la compréhension des dynamiques de conflit et la promotion des droits de l'homme. De plus, 30% des participants à ces formations seront des femmes	
Activité 1.2.3:	Appuyer la mise en place et la fonctionnalité du cadre de concertation pour la paix et l'appui au programme (CCPAP) au Tanganyika, en assurant la participation pleine et entière des femmes et des jeunes			\$ 65,000.00	\$ 65,000.00	40%		Les formations, appuis et plaidoyers seront déployés de manière à assurer une représentation de minimum 30% de femmes dans les cadres de concertation et dans les différents ateliers/séminaires. Ceci nécessite un travail spécifique de préparation à plusieurs niveaux.	
Activité 1.2.4:	Appuyer l'élaboration et vulgarisation du plan opérationnel provincial (POP) de mise en œuvre de la stratégie nationale du P-DDRCS			\$ 50,000.00	\$ 50,000.00	30%			
Activité 1.2.5:					\$ -				
Activité 1.2.6:					\$ -				
Activité 1.2.7:					\$ -				
Activité 1.2.8:					\$ -				
	Produit total	\$ 110,000.00	\$ -	\$ 115,000.00	\$ 225,000.00	\$ 60,500.00	\$ -		

RESULTAT 2:	L'État est reconnu comme le principal fournisseur de services de sécurité et est responsable à cet égard vis-à-vis des citoyens grâce à une gouvernance et des services de sécurité plus inclusifs, participatifs et redevables									
Produit 2.1	Le gouvernement provincial et territorial dispose de a les capacités et d'les informations nécessaires pour bien de gérer les services publics de manière participative et transparente en prenant en compte les y compris des besoins spécifiques liés aux Genre genres et à l'âge.									
Activite 2.1.1	Développer des plans inclusifs provinciaux et locaux de sécurité de proximité (y compris en renforçant les capacités des autorités locales sur la documentation, le partage d'informations et les meilleures pratiques en utilisant des analyses comparatives et sexo-spécifiques)		\$ 30,000.00	\$ 35,000.00	\$ 65,000.00	35%			Représentation minimale (30%) des femmes dans les deux ateliers de formation sur la police de proximité, consultations spécifiques des représentantes des groupes de femmes dans l'élaboration des diagnostic et plan locaux de sécurité sensibles au genre. Un atelier sur le partage d'informations et les meilleurs pratique des CLSP aura aussi 30% de femmes. Intégration de l'approche sensible au genre dans les TDR du/de la consultant pour l'élaboration des DLS et PLS	
Activite 2.1.2	Mettre à jour le plan provincial de développement en prenant en compte les dimensions sécuritaires		\$ 10,000.00	\$ 30,000.00	\$ 40,000.00	35%			Le processus d'actualisation du PDP s'appuiera sur une représentation de minimum 30% de femmes dans les concertation organisées. Ceci nécessite le cas échéant un travail spécifique de préparation pour assurer que les cadres le permettent et que la planification sensible au genre est effectivement prise en compte	
Activite 2.1.3	Mettre en œuvre des projets communautaires de renforcement de la sécurité (réhabilitation, des infrastructures des services de sécurité tels des ponts et éclairage, routes etc.)	\$ 177,000.00			\$ 177,000.00	30%			30% de ce budget est réservé à l'égalité des sexes car la réhabilitation des infrastructures communautaires vise également à protéger les femmes à travers l'amélioration de l'environnement sécuritaire. De plus, des femmes seront incluses, dans la mesure du possible, aux activités de réalisations des infratrctures (ponts,éclairage, routes)	
Activite 2.1.5					\$ -					
Activite 2.1.6					\$ -					
Activite 2.1.7					\$ -					
Activite 2.1.8					\$ -					
	Produit total	\$ 177,000.00	\$ 40,000.00	\$ 65,000.00	\$ 282,000.00	\$ 89,850.00	\$ -			
Produit 2.2	Des mécanismes de redevabilité sont opérationnels pour améliorer la qualité des services de sécurité									
Activite 2.2.1	Appuyer l'installation de l'antenne de l'inspection Générale de la PNC dans le territoire de Nyunzu pour contrôler, enquêter et évaluer les activités menées par les unités et services de la PNC PNC			\$ 40,000.00	\$ 40,000.00	30%			Appui à l'exécution des missions d'inspection dans la province du Tanganyika avec un focus sur Nyunzu. Dotation en équipement pour et fourniture de bureau. Dans toutes ces activités, le projet encourage la participation de policières féminines et intégrera un focus sur les aspects genre.	
Activite' 2.2.2	Renforcer les capacités de l'IGPNC sur les enquêtes et le contrôle du travail de la PNC		\$ 15,000.00	\$ 15,000.00	\$ 30,000.00	30%			Deux ateliers de formation sur le contrôle interneet externe de la PNC et l'audit auront au moins 30% de participation de femmes.	
Activite 2.2.3	Renforcer les capacités et accompagner la société civile dans le monitoring des performances de la police y compris des cas de violations des DdH et des VBG commises par les forces de sécurité		\$ 60,000.00		\$ 60,000.00	50%			cette formation à l'intention de la société civile mettra un accent particulier sur l'égalité des sexes à travers des modules sur les VBG et la participation active de femmes membres de la société civile	

[illegible]

Activite 2.4.1	Réaliser une étude de référence afin d'établir les Baseline du programme y compris sur les structures prévention et gestion de conflits existants (Japon/OIM).				\$ -				
Activite 2.4.2	Mener des diagnostics sécuritaires participatives et inclusives dans les villages	\$ 30,000.00			\$ 30,000.00	40%		Les exercices de diagnostic sécuritaires accorderont une attention particulière aux besoins des femmes et préoccupations des femmes	
Activite 2.4.3	Former les principaux acteurs et mener des évaluations participatives sur la sensibilité aux conflits			\$ 40,000.00	\$ 40,000.00	40%		Travail spécifique avec les représentants d'organisations représentatives des femmes ; participation minimale de 30% de femmes dans les formations.	
Activite 2.4.4	Mener des enquêtes de perception pour évaluer la confiance entre les populations et les forces de sécurité (Japon/OIM)	\$ -			\$ -				
Activite 2.4.5	Organiser des activités communautaires à intérêt commun entre forces de sécurité et les populations pour l'instauration d'un climat de confiance (nettoyage des quartiers etc.),	\$ 22,000.00			\$ 22,000.00	40%		40% de femmes vont participer à ces activités communautaires à intérêt commun entre forces de sécurité et les populations	
Produit total		\$ 52,000.00	\$ -	\$ 40,000.00	\$ 92,000.00	\$ 36,800.00	\$ -		
Produit 2.5 Les comités locaux de sécurité de proximité ont des capacités accrues dans l'identification des problèmes sécuritaires et des violations des droits de l'homme									
Activite 2.5.1	Renforcer les capacités des comités locaux de paix et sécurité dans l'identification et le référencement des incidents de sécurité y compris ceux liés aux VdH et aux VBG		\$ 30,000.00		\$ 30,000.00	30%			
Produit total		\$ -	\$ 30,000.00	\$ -	\$ 30,000.00	\$ 9,000.00	\$ -		

Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activités si-dessus	Frais personnel	\$ 200,000.00	\$ 100,000.00	\$ 100,000.00	\$ 400,000.00	40%		40% du personnel seront des femmes	
Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités si-dessus	Frais de bureau	\$ 68,000.00	\$ 50,000.00	\$ 50,000.00	\$ 168,000.00				
Budget de suivi	Frais de suivi	\$ 58,148.60	\$ 15,000.00	\$ 15,000.00	\$ 88,148.60	30%		le suivi prend en compte les besoins sexospécificités dans toutes les activités planifiées. Le suivi permettra de chercher à comprendre si les besoins des femmes et des jeunes filles ont été pris en compte lors de la mise en œuvre des activités	
Budget pour l'évaluation finale indépendante	Evaluation indépendante	\$ 35,000.00			\$ 35,000.00	30%		Le consultant ou le cabinet de conseil devra analyser comment les besoins et les préoccupations des femmes ont été pris en compte durant toute la mise en œuvre du projet	
Coûts supplémentaires total		\$ 361,148.60	\$ 165,000.00	\$ 165,000.00	\$ 691,148.60	\$ 196,944.58	\$ -		

Totaux

	OIM (budget en USD)	BCNUDH (budget en USD)	PNUD (budget en USD)	Total
Sous-budget total du projet	\$ 1,276,448.60	\$ 550,000.00	\$ 510,000.00	\$ 2,336,448.60
Coûts indirects (7%):	\$ 89,351.40	\$ 38,500.00	\$ 35,700.00	\$ 163,551.40
Total	\$ 1,365,800.00	\$ 588,500.00	\$ 545,700.00	\$ 2,500,000.00

Répartition des tranches basée sur la performance					
	OIM (budget en USD)	BCNUDH (budget en USD)	PNUD (budget en USD)	Total	Tranche %
Première tranche	\$ 956,060.00	\$ 411,950.00	\$ 381,990.00	\$ 1,750,000.00	70%
Deuxième tranche	\$ 409,740.00	\$ 176,550.00	\$ 163,710.00	\$ 750,000.00	30%
Troisième tranche (le cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Total	\$ 1,365,800.00	\$ 588,500.00	\$ 545,700.00	\$ 2,500,000.00	100%

\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	\$ 778,141.00
% alloué à GEWE	31.13%
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	\$ 131,769.00
% alloué à S&E	5.27%
Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.	

Total des dépenses	\$ -
Taux d'exécution	

For MPTFO Use

Totals				
	OIM (budget en USD)	BCNUDH (budget en USD)	PNUD (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 264,120.00	\$ 120,500.00	\$ 120,000.00	\$ 504,620.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 220,000.00	\$ 46,000.00	\$ 110,000.00	\$ 376,000.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 16,748.60	\$ 67,000.00	\$ 5,000.00	\$ 88,748.60
4. Contractual services	\$ 595,000.00	\$ 69,500.00	\$ 170,000.00	\$ 834,500.00
5. Travel	\$ 83,000.00	\$ 99,000.00	\$ 70,000.00	\$ 252,000.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ -	\$ 95,000.00	\$ -	\$ 95,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 97,580.00	\$ 53,000.00	\$ 35,000.00	\$ 185,580.00
Sub-Total	\$ 1,276,448.60	\$ 550,000.00	\$ 510,000.00	\$ 2,336,448.60
7% Indirect Costs	\$ 89,351.40	\$ 38,500.00	\$ 35,700.00	\$ 163,551.40
Total	\$ 1,365,800.00	\$ 588,500.00	\$ 545,700.00	\$ 2,500,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	OIM (budget en USD)	BCNUDH (budget en USD)	PNUD (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 956,060.00	\$ 411,950.00	\$ 381,990.00	\$ 1,750,000.00	70%
Second Tranche:	\$ 409,740.00	\$ 176,550.00	\$ 163,710.00	\$ 750,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,365,800.00	\$ 588,500.00	\$ 545,700.00	\$ 2,500,000.00	